CONSEIL GENERAL
DE TARN-ET-GARONNE
Délibération publiée
le 26 OCT. 2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

ARRIVÉE
26 OCT. 2016
PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

4ÈME Réunion de 2016

Séance du 19 octobre 2016

CD20161019_57
id. 2926

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BEQ (pouvoir à M. MARDEGAN), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. GONZALEZ (pouvoir à M. ROGER)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30
Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

VOEU RELATIF À UNE NOUVELLE CARTE REDÉFINISSANT LE ZONAGE DE L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE HANDICAP NATUREL (ICHN) PRÉSENTÉ PAR M. LÉOPOLD VIGUIÉ CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU CANTON QUERCY-ROUERGUE

"Le 22 septembre 2016, le Ministre de l'Agriculture a présenté une nouvelle carte redéfinissant le zonage de l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN).

Cette indemnité est d'abord à visée économique en compensant partiellement l'écart de revenu frappant les zones d'exploitation les moins favorisées. Elle a donc forcément une action sociale en maintenant sur les territoires une présence humaine et une activité forte. Enfin depuis la dernière réforme de la PAC, son action environnementale a été renforcée puisque l'ICHN, déjà privilégiant un mode d'exploitation extensif, a intégré l'ancienne Prime Herbagère Agro- Environnementale destinée à soutenir les prairies, réservoir de bio diversité.

Mais cette nouvelle carte fait peser une menace sur l'ensemble de l'agriculture de mon canton : ce canton reconnu jusqu'alors en zone de piémont et intégré à la zone Massif Central se retrouve presque entièrement exclu de ce nouveau zonage. Tout le monde connaît les difficultés que traverse aujourd'hui l'agriculture et en particulier l'élevage. En supprimant l'ICHN et de fait, par un tour de passe passe, l'ancienne PHAE on va supprimer 15 000 € d'aides à des agriculteurs déjà au bord du gouffre. (Pour mémoire plus de la moitié des agriculteurs français gagnent moins de 350 €/mois en 2016 selon la MSA).

Ainsi on va briser la dynamique d'un canton d'élevage qui installe deux fois plus de jeunes que le reste du département et qui sait profiter de sa diversité.

On peut par ailleurs s'interroger sur le fait que le département, qui bénéficiait en bonne partie d'un classement en zone défavorisée, semble avoir fait l'objet d'un traitement particulier puisque le nouveau zonage s'arrête bien souvent à nos frontières.

Dans ces conditions, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne demande que le zonage soit revu et que le Gouvernement utilise pleinement la possibilité que lui donne l'Europe d'intégrer les contraintes propres à chaque territoire".

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

- Adopte le vœu susvisé à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC

ARRIVÉE
26 OCT. 2016
PRÉFECTURE DE
TARN-ET-GARONNE